



Licencier de mon nouvel emploi à cause de mon ancien employeur

Par **cricri01**, le **13/09/2011** à **15:44**

Bonjour,

J'ai quitté la région rhone alpes ou j'avais un poste dans une institution publique. Ce qu'on m'a fait vivre la bas était un enfer et avant de faire comme d'autres collègues, finir au prud'homme pour harcèlement moral ou dépression nerveuse, j'ai préféré partir et j'avais un poste dans le finistère.

Lorsque je suis partie de mon ancien employeur et sur le coup de la colère, j'ai fait un mail avec une diffusion assez large (merci de ne pas me juger car chacun a ses tords)

J'ai commencé dans mon nouveau poste la semaine dernière le 5 Septembre et j'ai été remerciée hier par le DRH qui l'a dit qu'ils avaient eu connaissance d'un mail chez mon ancien employeur et pour cela ils mettaient à ma période d'essai.

ma question, mon ancien employeur avait-il le droit de faire cela ?

merci d'avance pour ceux qui pourront m'aider .. même si coter de mon nouvel employeur c'est peine perdue

Par **P.M.**, le **13/09/2011** à **17:37**

Bonjour,

C'est surtout un manque de preuves qui risque de vous faire défaut car le nouvel employeur n'avait pas le droit a priori de rompre ainsi la période d'essai pour un motif qui ne concerne pas directement votre compétence professionnelle...

Par **cricri01**, le **14/09/2011** à **08:45**

merci pour votre réponse..

d'après vous ai-je un recours ?

Par **P.M.**, le **14/09/2011** à **19:21**

Bonjour,
Sans preuve il me paraîtrait voué à l'échec...